

Citoyenneté, armées et défense de la nation

> PAR ANNE DESPLANTES, PROFESSEURE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Place dans les programmes

La loi du 28 octobre 1997 a suspendu l'appel sous les drapeaux et instauré un enseignement obligatoire de la défense au collège et au lycée, dans le cadre du parcours de la citoyenneté. L'objectif est de renforcer le lien armées-nation et de sensibiliser les jeunes au devoir de défense. Cet enseignement ne se présente pas comme une discipline en soi mais s'intègre aux programmes d'éducation civique. Il figure parmi les thèmes liés à **l'étude de la notion de citoyenneté en classe de 3^e**.

Cet enseignement se compose de deux volets : le premier, **la défense nationale, la sécurité collective et la paix** ; le deuxième, **la solidarité et la coopération internationale**. Les élèves apprennent les principes démocratiques sur lesquels reposent la défense nationale et l'organisation des armées. L'enseignant peut ainsi relier les acquis des notions précédemment étudiées – valeurs et institutions de la République – avec le thème de la défense et de la sécurité. Il peut montrer que le rôle de la défense nationale est de protéger les citoyens. Les textes de référence, les documents et les études de cas permettent d'aborder les différentes missions des armées dans le contexte européen et mondial et de comprendre la notion de défense globale, c'est-à-dire militaire, civile, économique et culturelle. Ils permettent aussi de réfléchir à la recherche de la garantie de la paix incluse dans la charte des Nations unies. Dans le cadre du programme, cette réflexion est prolongée par l'étude du rôle des États, de l'ONU et des organisations non gouvernementales dans le maintien de la paix en Europe et dans le monde.

Un des objectifs de l'éducation civique est de **développer le sens de la responsabilité des élèves** en tant que citoyens. En mettant l'accent sur « le parcours de la citoyenneté », le professeur peut les sensibiliser au rôle de chacun dans la défense nationale.

Objectifs et démarche

Au collège, le fil directeur de l'enseignement de l'éducation civique est la citoyenneté. L'objectif est de connaître et de comprendre les principes et le fonctionnement de la démocratie, de la citoyenneté française et européenne ainsi que des droits et des devoirs qui y sont attachés. La classe de

3^e reprend les thèmes précédemment abordés et s'attache à développer les notions clefs de citoyenneté en répondant à la question : « Que veut dire être citoyen aujourd'hui dans notre démocratie républicaine ? » Il s'agit aussi de préparer les élèves à leur rôle de citoyen. Outre les connaissances apportées, le professeur privilégie l'exercice de l'esprit critique et la pratique de l'argumentation.

Objectifs cognitifs : les élèves doivent connaître les principes et les valeurs de la démocratie, les institutions et les pouvoirs du président et du Premier ministre, mettre en relation les principes et les valeurs de la démocratie, les institutions et la défense, comprendre quels sont les grands enjeux de la défense et les relier à la situation internationale actuelle. La maîtrise du vocabulaire de la citoyenneté, la connaissance des principales institutions politiques, la compréhension des articles essentiels des textes de référence constituent autant d'objectifs cognitifs pour la classe de 3^e.

Objectifs méthodologiques : les élèves doivent être capables de repérer et identifier les informations utiles pour une argumentation, les relier entre elles, les classer et les hiérarchiser, les organiser sous forme de phrases rédigées ou de tableaux, répondre aux questions accompagnant un document, rédiger un paragraphe argumenté d'une dizaine de lignes dans le cadre de la préparation au brevet, savoir effectuer des recherches sur un sujet donné en utilisant l'outil informatique. Les ressources offertes par les trinômes académiques peuvent également être utilisées.

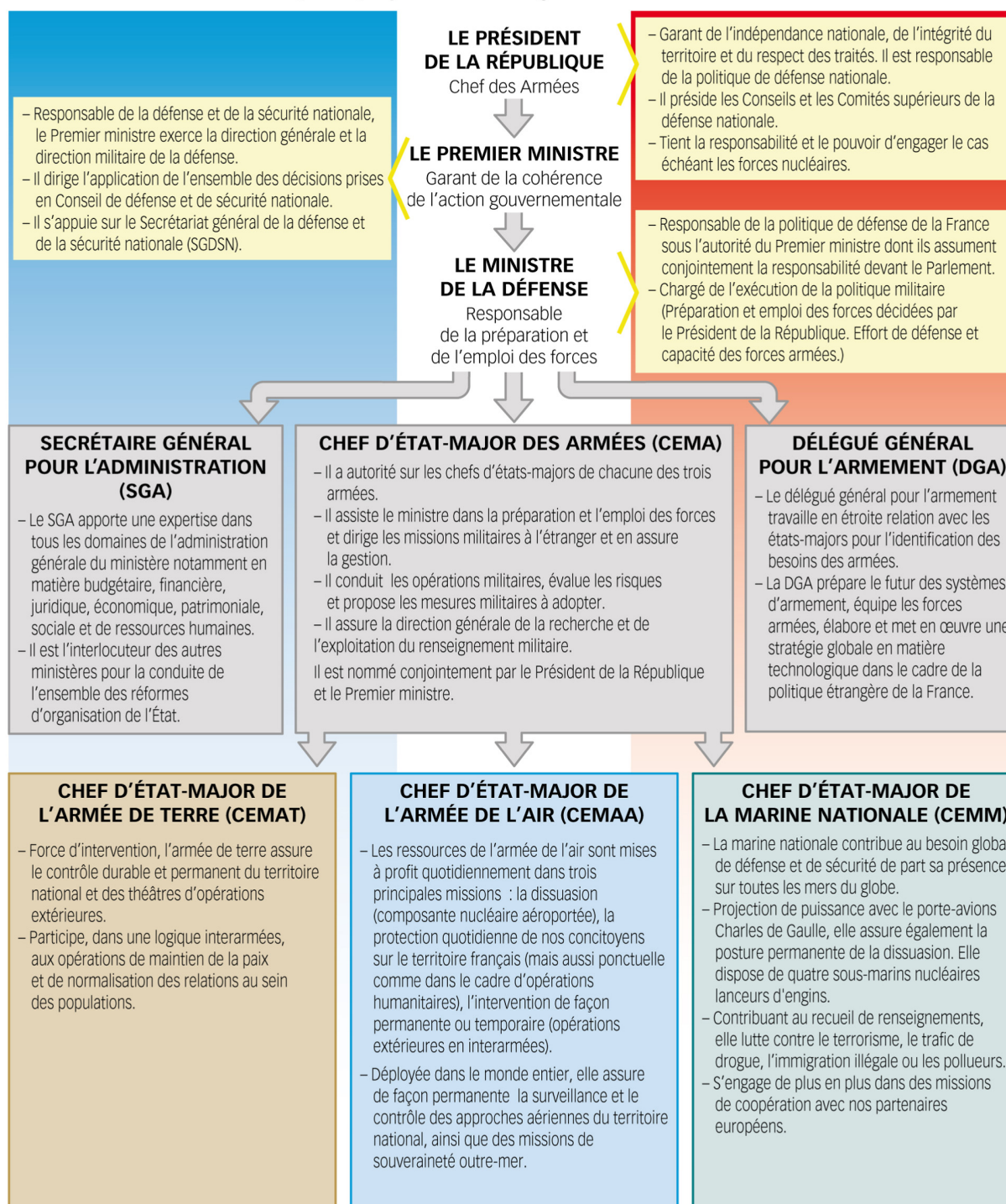
Objectifs éducatifs : la démarche pédagogique s'appuie sur le développement de l'esprit critique et de la capacité d'argumentation à partir des cas étudiés et des informations institutionnelles ou médiatiques. L'éducation civique s'articule avec l'histoire et la géographie afin de mieux comprendre la démocratie et son fonctionnement.

SAVOIR +

- GARCIA Paul-Henri (sous la dir. de). *99 questions sur la défense*. Montpellier : CRDP du Languedoc-Roussillon, 2004.
- PHAN Bernard (coord.). « Enseigner la défense », *Historiens et Géographes*, n° 390, avril 2005.
- *La Défense au service de la paix*. Paris : CNDP/Commission nationale française pour l'Unesco, 2005.
- *La Défense nationale en fiches, risques, menaces et forces*. Cédérom. Paris : CRDP de l'académie de Paris, 2007.
- Le site du ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr

A Organisation de la défense nationale

● Source : ministère de la Défense, Dicod, département Stratégie.



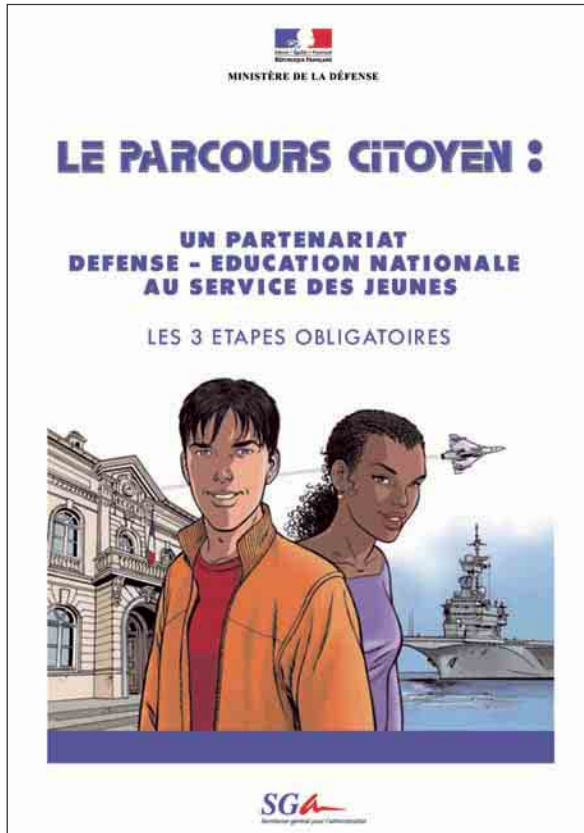
B Code du service national

Art. L 111-1. – Les citoyens concourent à la défense de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel.

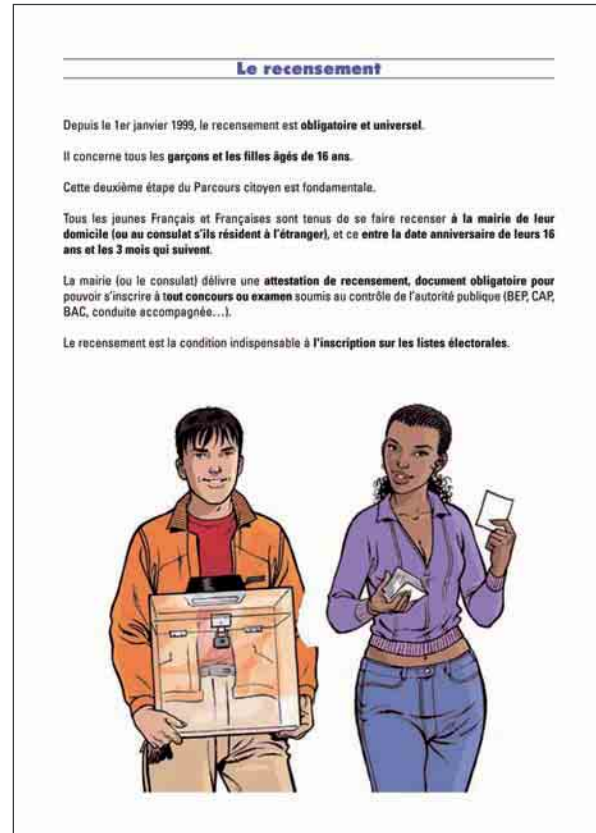
Art. L. 111-2. – Le service national universel comprend des obligations : le recensement, l'appel de préparation à la défense et l'appel sous les drapeaux. [...]

Art. L 112-2. – L'appel sous les drapeaux est suspendu pour tous les Français [...].

C Le parcours citoyen



© DSN



© DSN

D Présentation de matériel lors d'une JAPD



© MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, SGA, DSN

E Soldats en patrouille à la gare de Lyon en 2007



© DRAH/SIRPA TERRE

F Organisation des secours en Isère en 2008



© D. QUIET/MIDI LIBRE

G Construction d'un pont provisoire au Liban en 2006



© MATTHIEU GORISSE-MONDOLONI

H Soutien aux populations civiles au Tadjikistan en 2008



© MINISTÈRE DE LA DÉFENSE - DICO

A Les responsabilités politiques en matière de défense

Le schéma montre l'organisation de la défense nationale. L'enseignant peut, à partir de ce document, faire des rappels concernant le chapitre précédemment étudié sur les institutions. L'organigramme permet de déterminer les fonctions, les responsabilités et les pouvoirs du président de la République, du Premier ministre et du ministre de la Défense en matière de défense, selon la constitution de la V^e République. Il montre la place essentielle du président et d'une façon générale de l'exécutif dans la direction et dans l'organisation de la politique de défense. C'est au président de la République, assisté du Premier ministre, des ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, des Armées et des Finances, que revient de définir la politique de défense au sein d'un comité de défense.

Le schéma permet également d'expliquer l'organisation des armées et des missions qui leur sont confiées. Le chef d'état-major des armées (CEMA) est conseiller du gouvernement. Il assiste le ministre de la Défense dans ses attributions relatives à la préparation et l'emploi des forces et à leur organisation générale. Sous l'autorité du président de la République et du gouvernement, il assure le commandement de l'ensemble des opérations militaires : il propose les mesures militaires à adopter en fonction de la situation générale et des capacités des forces.

L'enseignant peut compléter ce schéma avec les articles 34 et 35 de la Constitution de la V^e République consacrés aux pouvoirs détenus par le Parlement dans ce domaine, notamment le vote du budget de défense. Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, ses attributions ont été élargies : il est informé dans les meilleurs délais des opérations extérieures en cours, dont il autorise la prolongation au-delà de quatre mois.

B à D Parcours citoyen et préparation à la défense

DOC B • Les extraits du code de la défense (2004) reprennent le texte de la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national et rappellent que les citoyens participent à la défense nationale selon les principes de la démocratie. La loi a suspendu l'appel sous les drapeaux en temps de paix. Instaurée en 1798, devenue obligatoire en 1905, la conscription prévoyait que chaque jeune Français effectue un service militaire. La loi a cependant maintenu le service national, devenu uni-

versel, c'est-à-dire qu'il est étendu aux jeunes filles. Elle a également institué un parcours du citoyen, comprenant notamment le recensement et l'appel de préparation à la défense qui se substitue à la période du service militaire. L'armée est désormais composée de professionnels et de volontaires. Ce document peut être l'occasion de faire le lien avec le chapitre précédemment étudié sur les droits et les devoirs du citoyen.

DOC C • Ce document est extrait d'une plaquette éditée par le ministère de la Défense, à destination des élèves, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Elle présente les trois étapes du parcours citoyen instauré par la loi du 28 octobre 1997 : l'enseignement de défense obligatoire au collège (classe de 3^e) et au lycée (classe de 1^{re}), le recensement et la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) ; le recensement obligatoire pour tous les jeunes Français filles et garçons de 16 ans à la mairie de leur domicile contre la remise d'une attestation, nécessaire pour prouver qu'ils sont en règle avec le service national mais aussi pour se présenter à des concours et examens ainsi qu'au permis de conduire. Avec le recensement, l'inscription sur les listes électorales se fait automatiquement.

DOC D • La journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) est obligatoire pour les Français entre leur date de recensement et leur 18^e anniversaire et concerne environ 800 000 jeunes chaque année. Instaurée par la loi du 28 octobre 1997, placée sous la responsabilité du ministre de la Défense, elle poursuit plusieurs objectifs : sensibiliser les jeunes aux questions liées à la défense en l'absence d'un appel sous les drapeaux ; rappeler les responsabilités du citoyen dans ce domaine et « concourir au sentiment d'appartenance à la communauté nationale ».

Elle est organisée par des militaires et se déroule sur des sites militaires. Cette journée comprend plusieurs moments clefs. Dans un premier temps sont présentés les enjeux et l'organisation de la défense nationale. Sont abordés également les multiples aspects des risques et des menaces contre lesquels le pays peut être amené à lutter. Le deuxième moment est consacré à « des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française », afin de détecter les jeunes en difficulté. Un autre temps fort consiste en une initiation aux gestes de premier secours, mise en place par la Croix-Rouge. Ce moment permet d'illustrer la responsabilité de chacun en matière de sécurité. Enfin, comme le montre la photographie du **DOC D**, les cadres militaires font visiter le site, présentent les installations et le matériel militaires. Une information est délivrée aux jeunes sur les possibilités de prendre part concrètement à la défense, notamment sur les métiers civils et militaires. À l'issue de cette journée, un certificat individuel de participation est délivré pour prouver que le jeune est en règle avec les obligations du service national.

E et F Les missions de défense et de sécurité en métropole

DOC E • Cette photographie montre des soldats en patrouille à la gare de Lyon à Paris. Ils sont plusieurs milliers sur le territoire métropolitain à être présents dans les principaux lieux publics. Cette image est l'occasion de rappeler la mission des armées de protection et de sécurisation du territoire national et de la population en « tous temps et en toutes circonstances » (ordonnance de 1959 portant sur l'organisation générale de la défense). Depuis 1995, les armées participent au renforcement de la sécurité générale dans le cadre du plan Vigipirate. Elles contribuent à protéger le territoire, la population et les activités économiques devant le risque des menaces terroristes à l'intérieur des frontières. Des effectifs des trois armées – terre, mer et air – y participent en permanence. Ainsi, la sécurité sur terre est complétée par le contrôle de l'espace aérien (patrouilles d'avions de chasse, zones interdites de survol au-dessus des centrales nucléaires et des sites industriels sensibles) et par le contrôle de l'espace maritime (ports notamment).

Le plan Vigipirate, créé en 1978, a été appliqué pour la première fois en 1991. Il s'agit d'un dispositif de sécurité visant à protéger la France des attaques terroristes. Confrontée à plusieurs attentats au cours des années 1980 et 1990, la France reste menacée. Le plan est déclenché par le Premier ministre, après accord du président, qui détermine le niveau d'alerte après analyse des risques et des menaces. Le plan Vigipirate compte en effet quatre niveaux d'alerte : le niveau jaune accentue la vigilance ; le niveau orange prévient les risques d'actions terroristes ; le niveau rouge prend les mesures pour prévenir les risques avérés d'un attentat ; le niveau écarlate est mis en place lors d'attentats majeurs.

DOC F • Le document met en évidence un autre aspect des missions de protection du territoire national et des populations, cette fois lors de catastrophes naturelles. En effet, les armées participent au plan Orsec (Organisation de la réponse de sécurité civile), sous la direction et en collaboration avec le préfet du département concerné. Ici, la photographie montre une opération hélicoptérée lors d'inondations en Isère. En l'absence de moyens de communication et devant les risques encourus, les hélicoptères sont les seuls à pouvoir porter secours aux populations, les évacuer ou les ravitailler, notamment en eau potable. Les militaires aident aussi au transport de matériel pour réparer les lignes à haute tension ou pour aider au déblaiement des axes routiers.

L'analyse de la photographie peut être l'occasion de faire des rappels autour du thème des risques majeurs étudié en éducation civique en classe de 5^e et de le mettre en relation avec les missions de secours effectuées par les forces armées.

G et H Les missions dans le cadre des opérations extérieures

DOC G • Les menaces ne s'arrêtent pas aux frontières. La mission de protection des armées se prolonge hors du territoire. On pourra se référer à la carte des conflits et des zones de tensions dans le monde (voir **DÉCRYPTAGE**, p. 15), étudiée en géographie. L'analyse du document peut être l'occasion d'évoquer le rôle international de la France en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, ses alliances, sa participation et son engagement (ainsi que celui de l'Union européenne) dans le cadre de missions d'opérations de maintien de la paix confiées par l'ONU. On pourra également rappeler la mission de présence de l'armée française, qui se traduit par le stationnement de troupes à la demande de gouvernements étrangers, au Sénégal ou au Tchad par exemple.

La photographie montre qu'en dehors des interventions armées les forces françaises procèdent à des actions de type civil pour aider à la reconstruction de pays au sortir d'un conflit. On voit des légionnaires français, appelés par le gouvernement libanais à la fin des hostilités en 2006, qui bâtissent un pont provisoire grâce à du matériel datant de la Seconde Guerre mondiale. L'exemple du Liban permet d'évoquer l'aide technique apportée par les forces armées françaises qui mettent à disposition du matériel, un savoir-faire et du personnel pour la construction ou la reconstruction d'infrastructures comme les ponts routiers ou ferroviaires. Cette aide est indispensable pour les États afin de leur permettre de redémarrer des activités sociales et économiques.

DOC H • La photographie montre la distribution de matériel scolaire à des enfants dans une école maternelle de Douchanbé (Tadjikistan). Elle souligne un autre aspect des missions des armées françaises dans le cadre des opérations extérieures civilo-militaires. Ce document peut être l'occasion pour les élèves de réfléchir aux différentes actions de soutien envers les populations civiles qu'elles soient ou non victimes d'un conflit armé, d'une épidémie, d'une famine ou d'une catastrophe naturelle. On pourra préciser à cette occasion le rôle du service de santé. Sa mission première est d'assister médicalement les armées françaises pendant et après un engagement des forces, par l'installation de postes de secours et d'antennes médico-chirurgicales. Cependant, parallèlement, le service de santé porte secours aux populations civiles : consultations et soins, interventions chirurgicales, fourniture de médicaments, vaccinations et, pour certaines régions de la planète, traitement des maladies tropicales.

>> ACTIVITÉS

1 Comment est organisée la défense nationale ?

| doc **A**

- Qui est le chef des armées ?
- Que doit garantir le président de la République ?
- Quels sont les pouvoirs du président en matière de défense ?
- Quel est le rôle du Premier ministre ? du ministre de la Défense ?
- Devant quelle institution le Premier ministre et le ministre de la Défense sont-ils responsables de la politique de défense de la France ?
- Quel est le rôle du chef d'état-major des armées ?
- Quelles sont les trois armées ?

2 Le service national

| doc **B**

- Présentez le document.
- De quelle façon les citoyens concourent-ils à la défense de la nation ?
- Quelles sont les obligations du service national ?
- Que signifie l'expression « appel sous les drapeaux » ?

3 Citoyenneté et défense de la nation

| docs **C** et **D**

- Quelles sont les deux étapes du parcours citoyen présentées ici ?
- Qui est concerné par ce parcours ? Pourquoi ?
- Dans quel domaine s'inscrit ce parcours ?
- Qui est concerné par le recensement ?
- Pourquoi le recensement obligatoire est-il une étape fondamentale ?
- Décrivez la photographie (**DOC D**) représentant la journée d'appel de préparation à la défense.

4 Les différentes missions des armées

| docs **E** à **H**

- Observez chacun des documents et remplissez le tableau :

	DOC E	DOC F	DOC G	DOC H
Lieu				
Action représentée				
Nature de la mission				

- Rédigez une phrase bilan montrant quelles sont les missions des forces armées françaises sur le territoire national et à l'extérieur des frontières.

5 Synthèse

| docs **A** à **H**

En vous aidant des informations tirées des documents et de vos connaissances, rédigez un paragraphe argumenté d'une dizaine de lignes montrant l'organisation de la défense et le rôle des citoyens et des armées dans la défense de la nation.